

Pour la lecture des conflits d'usages de la forêt protégée de Kakamega (Kenya)

Apports de l'étude spatiale et historique des modes de mise en valeur agricole des marges forestières

Peggy PASCAL*, Sophie TIERS*, Mireille DOSSO**

*peggypascal@yahoo.fr, sophietiers@yahoo.com

**CNEARC, 1101 avenue Agropolis, BP 5098, Montpellier, France – mel : dosso@cnearc.fr

Résumé — Pour la lecture des conflits d'usage de la forêt protégée de Kakamega (Kenya) Apports de l'étude spatiale et historique des modes de mise en valeur agricole des marges forestières. Dans l'Ouest Kenyan, la forêt de Kakamega recouvre 240 km². Protégée par un ensemble de législations depuis 1926, elle constitue un résidu de la ceinture forestière guinéo-congolienne qui traversait autrefois l'Afrique. Sanctuaire de biodiversité, elle est inscrite dans plusieurs campagnes internationales de « conservation des ressources naturelles ». Cependant, sur les marges forestières, les densités démographiques s'échelonnent entre 400 et 1 300 habitants au km² et les conditions de vie sont de plus en plus difficiles (SAU moyenne de 0,8 ha). Même sur les terres les plus fertiles, la pauvreté contraint les agriculteurs au prélèvement illégal des produits, ce qui, à terme, menace la pérennité de la forêt. En effet, entre 1975 et 1991, la forêt a perdu près de 50 % de son volume. Les autochtones appartenant à l'ethnie luhya vivent depuis le XVI^e siècle avec la forêt au cœur de leurs traditions et modes de production. Le système agraire des marges agricoles de la forêt résulte de multiples ajustements des modes de mise en valeur agricole de l'espace, conséquences d'une succession de cassures imposées par les législations. Jusqu'à dans les années 60-80, les populations sont parvenues à s'adapter. Cependant, ces modifications se sont faites parallèlement à une pression foncière croissante. A cette paupérisation générale, se greffe toute une série de réglementations relatives à « la conservation » de la forêt de Kakamega. Celles-ci constituent une véritable entrave pour les familles, qui, pour l'instant, n'en subissent que les contraintes. Les agriculteurs les plus défavorisés (qui constituent entre 30 % à 95 % de la population selon les zones) sont les plus handicapés par les législations forestières : ils détruisent la forêt inexorablement à défaut d'autre solution. Il est urgent de mettre en œuvre des actions collectives afin de remettre les agriculteurs et les communautés rurales au cœur des projets de développement.

Abstract —Understanding the conflicts related to the use of Kakamega protected forest (Kenya): Basing on geographical and historical study of forest border agrarian system. In Western Kenya, the Kakamega forest covers 240 sq.km. It is a living remnant of the once great Guineo-Congolian rainforest, which stretched across Central Africa. Protected by several environmental acts starting in 1926, the Kakamega forest is now known around the world for its extraordinary biodiversity attracting the aid of several international campaigns for environmental preservation. However due to the high population density (400-1300 hab per sq.km) surrounding these borders as well as the increasing poverty (average farm superficity: 0.8 ha), the Kakamega forest is increasingly threatened. Even on land with high agronomic potentials, poverty forces many farmers to use the forest illegally. Today, the majority of the surrounding farmers are from the

Luhya tribe. For centuries, the forest lay at the center of their traditions and their agricultural model. It was the Luhya, who originally started clearing the forest and cultivating the exposed areas. The Kakamega forest agrarian system is the product of several adjustments lead to successive seizures. Up to the 1960/1980's, people managed to adapt to the new conditions. High demographic pressure has lead to an increase of land division, which is exacerbated by the numerous forest protection acts which are very negative for the Luhya farmers. All these contributing factors have lead to a severe agrarian crisis. Nowadays, within the five different zones, the percentage of the lowest type varies from 30% to 95% of the population and is rapidly rising. These poor farmers need to collect forest products to survive. The forest is slowly disappearing; in fact a study shows that between 1975 and 1991 it has lost 50% of its volume. To decrease poverty level and to protect the Kakamega forest, it's time to place farmers and rural surrounding communities at the heart of development program in promoting collective action.

Au nord du Lac Victoria, se trouve la forêt de Kakamega, haut lieu touristique de l'ouest Kenyan, dernier résidu kenyan de la ceinture forestière guinéo-congolienne. De renommée internationale, elle est considérée comme l'un des plus importants sanctuaires de biodiversité de la planète ce qui en fait le terrain de nombreuses études menées par différents instituts internationaux de recherche. Sur les marges de cette forêt vivent des communautés de l'ethnie luhya. La densité démographique est l'une des plus élevées du continent africain, elle est comprise entre 400 et 1 300 habitants au km². Cette forte pression foncière menace directement la pérennité de la forêt. Confrontées à un phénomène de paupérisation continu et croissant, principal élément de la crise agraire de grande ampleur qui débuta dans les années 60, ces populations se rendent fréquemment dans la forêt pour ramasser du bois et fabriquer du charbon, malgré les législations qui l'interdisent.

La forêt est au centre d'un conflit entre trois usagers essentiels, l'Etat kenyan, les organismes internationaux de protection de l'environnement et les populations rurales dont les intérêts, représentations et stratégies d'exploitation sont radicalement opposées.

Aujourd'hui, il semble que ces différents acteurs soient dans l'impasse : la concertation semble inévitable. Les agriculteurs ne cessent de s'appauvrir et dégradent continuellement la forêt représentant une ressource déterminante. Enfin, l'Etat kenyan, malgré une série de mesures et de législations ne parvient pas à protéger la forêt. Enfin les organismes de recherche s'inquiètent de la disparition de certaines espèces. Le plan de gestion jusqu'alors mis en place par l'Etat semble inefficace puisque comme le montre une étude réalisée par KIFCON (1993), entre 1975 et 1991, la forêt a perdu près de 50 % de son volume.

Dans un premier temps, nous décrivons la situation actuelle de crise mettant la forêt au centre d'un conflit d'usage. Pour saisir la genèse et les enjeux de cette situation conflictuelle, nous ferons appel à l'histoire (diachronie), en lisant ses empreintes dans le paysage agraire (synchronie). Ensuite, nous constaterons l'échec du plan de gestion en cours et envisagerons quelques propositions d'arbitrage.

La situation de crise actuelle

Surpopulation et pauvreté

La forêt de Kakamega fait partie du bassin du Lac Victoria, l'une des régions les plus pauvres du monde (Shepherd *et al.*, 2000, Thornton *et al.*, 2001). En 1997, on estimait que plus de 60 % de la population de cette région vivait en dessous du seuil de pauvreté. De plus, cette province enregistre 3,5 % de taux d'accroissement naturel de la population contre 1,3 % au niveau national. L'insécurité alimentaire y est très élevée puisque 32 % de la population souffre de malnutrition. De plus, le premier périmètre de la forêt (218 km²) est très densément peuplé (en moyenne 713 habitants au km²).

Une réglementation forestière au désavantage des agriculteurs

Depuis 1926, la forêt de Kakamega est un espace protégé et depuis 1985, le Forestry Department, KWS (Kenyan Wildlife Service) et KIFCON (Kenya Indigenous Forest Conservation Forest) travaillent ensemble à la conservation de la forêt. A l'heure actuelle, on distingue deux législations relatives à cette ressource :

– au nord, depuis 1985, une partie de la forêt est sous l'autorité de KWS : la réserve nationale de

Kakamega ; dans cette réserve, tout prélèvement est interdit et tout contrevenant est sévèrement réprimé (figure 1) ;

– le reste de la forêt, soit la réserve forestière de Kakamega est sous le contrôle du gouvernement kenyan ; la législation est plus souple et permet l'usage de certains produits moyennant le paiement de taxes.

D'une façon générale, la législation forestière est au désavantage des populations autochtones. Malgré les réglementations, les agriculteurs, de plus en plus pauvres, prélèvent régulièrement des produits nécessaires à leur survie.

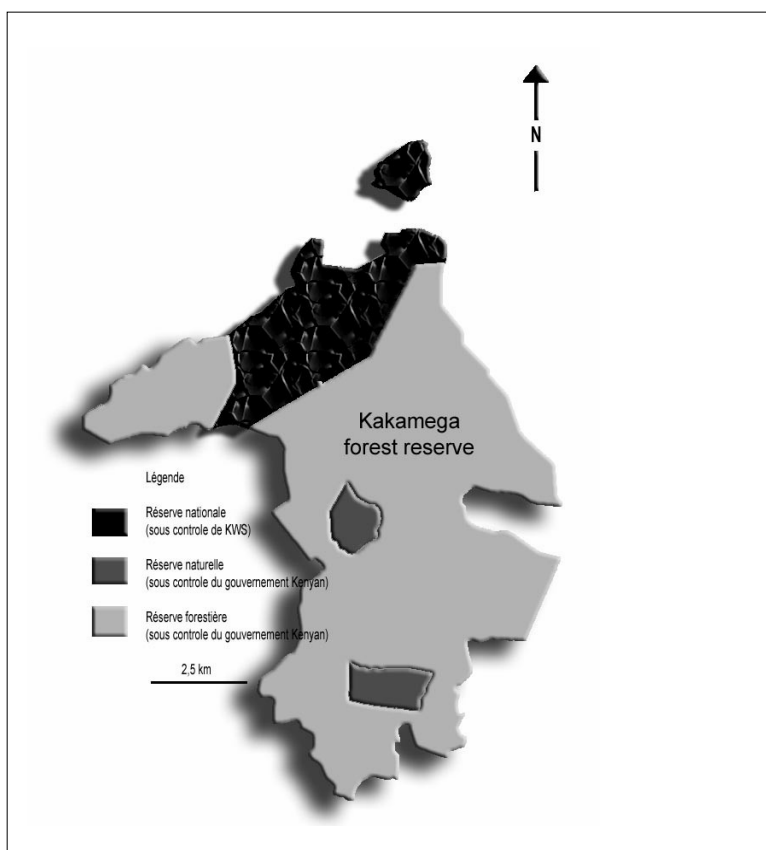


Figure 1. La forêt de Kakamega et les différentes réserves (source : KMFU, 1994).

Une situation de dépendance des agriculteurs face à la forêt

D'après une étude de KIFCON (1993), 78 % des fermes périphériques à la forêt extraient au moins un produit forestier pour bénéficier d'un revenu supplémentaire permettant de satisfaire des besoins quotidiens ou d'acheter des moyens de production. Ces principaux revenus forestiers sont issus de la fabrication de charbon et de la coupe du bois. De plus, l'ensemble des familles possédant un troupeau utilise les pâtures illégalement et fauchent l'herbe des clairières forestières.

Du fait de la petitesse de leur parcellaire (moins de 0,5 ha), certaines familles ne produisent pas suffisamment de vivres pour satisfaire leurs besoins alimentaires. De plus, manquant de liquidités, elles se rendent très fréquemment dans la forêt afin de fabriquer du charbon de bois ou de débiter des troncs vendus généralement aux plus gros exploitants. Cela constitue leur principale source de revenu et permet d'optimiser la force de travail familiale.

D'autres familles ayant un peu plus de surface (entre 0,5 et 2,5 ha) cultivent généralement une parcelle en culture de rente rémunératrice mais exigeante en travail. Ces familles sont moins dépendantes des ressources forestières et les pratiques extractivistes représentent une activité tampon, intensifiée en cas de besoin.

Sur les plus grandes fermes (de 2,5 à 8 ha), les exploitants ont adopté une toute autre stratégie. Cultivant des cultures de rente, ces familles perçoivent des revenus importants. N'ayant pas le temps de se rendre dans la forêt, ils achètent les produits extraits par les petits exploitants pour les revendre. Cette utilisation indirecte de la forêt favorise le développement d'un marché illégal de produits forestiers entre les villes proches et les villages des marges forestières.

Sans ces revenus, la majorité de ces familles ne pourraient pas survivre. Le revenu moyen annuel par personne est composé à 75 % des revenus issus des produits forestiers (KIFCON, 1993). Nous avons montré que les agriculteurs les plus pauvres sont ceux qui dépendent le plus de la forêt (Pascal et Tiers, 2002).

Genèse de la situation de crise actuelle

La différenciation spatiale et temporelle des modes d'exploitation

La progression du front de défriche luhya depuis le XVI^e siècle

Les populations installées sur les marges de la forêt sont majoritairement des Luhyas (5 % de la population appartenant à d'autres ethnies).

Cette ethnie est issue du *melting-pot* de différentes ethnies d'agriculteurs venues de divers pays (Soudan, Congo, Ethiopie, Ouganda) au XVI^e siècle (figure 2). Cette hétérogénéité est particulièrement problématique puisque très peu unis, les Luhyas sont incapables de résister à la pression des ethnies pastorales plus anciennes et puissantes. De fait, les Luhyas sont constamment poussés à migrer vers des terres moins convoitées, défrichant une partie de la ceinture forestière guinéo-congolienne.

Ces populations pratiquent la défriche-brûlis sur jachère forestière, système dont la productivité du travail est excellente mais qui ne peut perdurer au-delà d'un certain seuil de densité démographique.

La forêt a alors une importance capitale : à la fois source de vie (collecte de bois, de fruits et de divers végétaux, de miel, chasse et pêche), et porteuse de sens (mythes, légendes et croyances).

Au XIX^e siècle, certaines populations luhyas toujours poussées par des ethnies de pasteur, parviennent sur les marges forestières actuelles. A partir de 1810, les premiers arrivants s'établissent sur le flanc ouest de la forêt, puis dès 1830, d'autres clans s'installent un peu plus au sud, sur l'actuelle façade sud-ouest. Enfin, à partir de 1870, des familles s'établissent dans le sud. Dès lors, la population luhya est suffisamment abondante pour repousser durablement les quelques pasteurs encore présents.

En 1890, à l'ouest et au sud, le système agraire a déjà près de 80 ans d'existence, la disponibilité foncière est de plus en plus restreinte et le système agraire est menacé de déséquilibre. Afin de conserver le système à jachère-brûlis, certaines familles migrent vers des territoires où les conflits avec les pasteurs, tournent à l'avantage des Luhyas. Deux grands mouvements migratoires ont lieu, d'abord vers le nord (1890-1910), puis vers l'est (1910-1920).

Ainsi, en 1910-1920, deux grandes zones se distinguent : la façade forestière sud-ouest, densément peuplé, avec une disponibilité foncière réduite dont le système agraire est vieux de 60 à 100 ans et le flanc nord-est en voie de peuplement.

La sédentarisation des populations

Dès le début du XX^e siècle, des colons britanniques s'installent dans le sud-ouest puis dans le nord de la forêt. Les changements induits par l'arrivée des premiers Européens sont nombreux et particulièrement soudains, provoquant des modifications majeures dans les modes de vie, les mœurs et les systèmes de production luhyas.

Dès 1900, les colons prennent conscience de l'intérêt économique des arbres de la forêt et prennent une série de mesures afin de préserver cette ressource. Leur objectif essentiel est de sédentariser l'agriculture luhya jugée irrationnelle et destructrice. Pour cela, ils instaurent un impôt de capitation et

envoient une bonne partie de la main-d'œuvre familiale dans les plantations des hauts plateaux kenyans. Prenant conscience de l'incapacité des Luhyas à résister aux attaques des ethnies pastorales voisines, les colons délimitent des territoires tribaux défendus par l'armée coloniale.

Dès 1910, ils commencent à déloger les agriculteurs cultivant dans les clairières forestières et en bordure de la forêt. Dans les années 20, la découverte de gisements aurifères dans la forêt accélère le phénomène d'expulsion des populations locales et dès 1926, la forêt devient propriété du gouvernement colonial. Dès lors, incapables d'étendre leur territoire en avançant sur la forêt, les Luhyas sont forcés à une sédentarisation qui suppose l'abandon de la jachère forestière et le passage à une jachère courte.

Ayant conscience des difficultés auxquelles les populations locales sont confrontées, et afin d'assurer la pérennité de leur production de bois d'œuvre, les Britanniques mettent en place les systèmes *Shamba* (années 40). Cela consiste en une association de cultures annuelles en combinaison avec des arbres. Des terres gouvernementales sont alors attribuées aux agriculteurs qui s'engagent à les défricher et à ne cultiver que des cultures vivrières pendant une période déterminée. Ensuite, les employés du gouvernement y plantent des arbres (cyprès, pins, eucalyptus) dont l'entretien est confié aux agriculteurs. Lorsque les plants atteignent trois ou quatre ans, la parcelle est libérée et retourne à l'Etat.

Les changements techniques et leurs conséquences sur les modes de mise en valeur

L'installation des Européens sur les marges agricoles de la forêt entraîne aussi un bouleversement du patrimoine technique luhya. Au sud-ouest, la diffusion de la houe en fer a un impact déterminant sur l'évolution des modes de mise en valeur du milieu. En effet, le passage de la jachère forestière à la jachère buissonnante pose de nouvelles questions en termes de gestion de la fertilité : les cendres issues du brûlis des jachères buissonnantes ne suffisent plus à entretenir la fertilité du sol. Si la houe est rapidement adoptée, c'est parce qu'elle permet de répondre à un impératif : augmenter la productivité du travail et de la terre, deux facteurs alors essentiels à la durabilité des systèmes de production.

Dans cette zone, la houe en fer constitue un moteur essentiel de l'intensification de l'agriculture, de l'extension foncière et de la croissance démographique, elle peut être considérée comme un facteur clé de la mise en place d'un phénomène de pression foncière. Le travail à la houe reste manuel, restreignant une extension démesurée de la SAU. C'est en partie pour cette raison qu'aujourd'hui, il n'existe pas de vastes parcelles dans l'ouest et le sud de la forêt.

Lorsque la charrue commence à se répandre dans les années 40, les parcelles disponibles sont rares et la forêt ne représente plus une réserve foncière potentielle alors que la densité de population est déjà élevée et la pression foncière en augmentation continue. La diffusion de la traction animale n'a donc eu que des conséquences limitées, elle est introduite « trop tard » pour permettre aux familles de constituer de vastes parcelles.

Dans la zone nord-est, plus récemment peuplée, les conséquences de la houe sont moindres, puisque la densité démographique est alors très faible, les installations ne datant que de 20 à 30 ans. Ainsi, si la généralisation de la houe entraîne une augmentation de la SAU, de nombreuses parcelles demeurent en friches. Les familles qui investissent alors dans une charrue parviennent à se constituer de très vastes domaines fonciers. Lors de notre étude, nous avons pu mettre en évidence que les grands propriétaires fonciers d'aujourd'hui sont les descendants de ceux qui avaient acheté une charrue. Dans cette zone, la diffusion de la charrue a un impact déterminant qui se lit dans les paysages encore marqués par de parcelles plus vastes qu'au sud et à l'ouest.

Dans les années 80, les marges de la forêt de Kakamega sont caractérisées par une diversité importante : on distingue dès lors cinq zones :

- la zone sud est marquée par une pression démographique très importante et la pression foncière y est de plus en plus limitante ;
- la périphérie de Kakamega est de plus en plus dépendante de la ville qui ne cesse de croître ;
- le nord est marqué par un rythme d'émigration élevé ;
- la zone ouest est enclavée par rapport à la ville de Kakamega ;
- la zone est est moins soumise à la pression foncière.

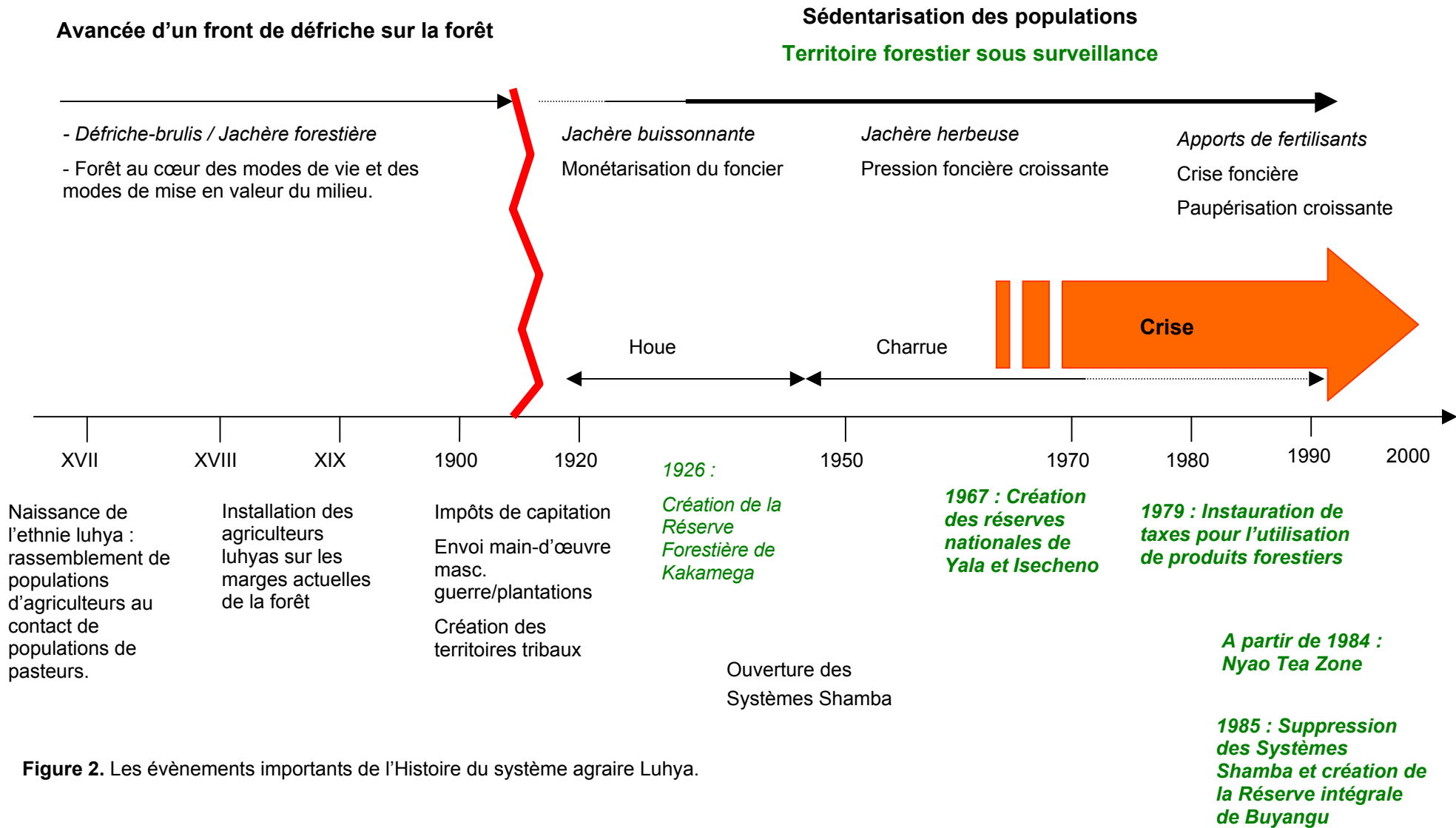


Figure 2. Les événements importants de l'Histoire du système agricole Luhya.

La mise en place de la crise agraire de grande ampleur

Par le terme « crise », nous désignons ici l'ensemble des modifications de l'environnement socio-économique qui met en péril la durabilité des systèmes de production. Cette crise agraire est double.

- Elle est directement liée à une situation de pression foncière qui entraîne un morcellement de la SAU et met en péril la durabilité de l'exploitation.
- Elle est accentuée par un étai législatif de plus en plus pesant.

Une pression foncière accrue

L'augmentation fulgurante du prix du foncier depuis les vingt dernières années est le produit d'une pression démographique en hausse constante. Aujourd'hui, pour acheter un hectare de terre, un agriculteur doit travailler près de vingt ans comme ouvrier agricole ou vendre une soixantaine de zébus. Autant dire que l'achat d'une terre est un investissement irréalisable pour la majorité des agriculteurs.

La petitesse des SAU limite souvent les capacités de reproduction de l'exploitation et entraîne un appauvrissement constant des familles. Les agriculteurs cultivant moins de 0,5 ha sont dès lors de plus en plus nombreux et de plus en plus pauvres.

Face à ces contraintes, les exploitants adoptent différentes stratégies d'adaptation. Si certains, trop pauvres, sont contraints à l'exode, d'autres restent et bouleversent leurs pratiques. Beaucoup sont forcés à décapitaliser (bêtes, terres, outils, main-d'œuvre), d'autres intensifient certaines pratiques agricoles, mais la quasi-totalité accroît les prélèvements dans la forêt.

L'accès aux ressources forestières : la mise en place progressive d'un véritable étai législatif

Entre 1967 et 1985, alors que la crise agraire s'accroît, le gouvernement kenyan prend une série de mesures destinées à protéger la forêt. Elles sont toutes défavorables aux populations luhyas qui ne les comprennent pas et les considèrent comme une entrave. En 1967, le gouvernement classe cet espace : les réserves forestières de Yala et d'Isecheno sont créées. Leur gestion est confiée au Département de la forêt. La législation permet l'usage de certains produits forestiers (bois mort et pâture des troupeaux) contre le paiement de taxes d'utilisation (depuis 1979).

En 1984, le gouvernement prend conscience de l'importance des défriches illégales et met en place une ceinture de thé destinée à stopper l'avancée du front de défriche. En 1985, il supprime l'accès au système *Shamba*, ce qui est particulièrement dramatique pour les plus petits agriculteurs. La même année, il crée la Réserve nationale de Buyangu dans le nord de la forêt et en confie la gestion à KWS (Kenyan Wildlife Service) où tout prélèvement est depuis strictement interdit et verbalisé.

La dynamique actuelle : le conflit d'usages et la crise agraire

L'intensification des prélèvements forestiers

La diversité et l'intensité des modes de prélèvements sont fonction de la dynamique du système agraire. Hormis la collecte de bois de chauffe, les prélèvements forestiers ne sont pas de même nature selon les zones (figure 3).

A l'est, du fait du peuplement récent et de l'enclavement de la zone, la densité démographique est la moins élevée et les parcelles sont vastes. La majorité des familles ne dépend pas des produits forestiers. Cependant, l'élevage bovin étant une activité importante, la pâture illégale des troupeaux est très commune. De plus, la fabrication et le commerce du charbon de bois sont très développés.

Dans tout l'ouest, du fait de la proximité de la ville de Kakamega, la majorité des familles dépend de la forêt, débitant du bois d'œuvre et le vendant aux ébénistes des villes. Cependant, dans la zone proche de la forêt, la densité démographique est plus faible, et les parcelles plus grandes que dans la zone périphérique ; ici, les familles ont gardé des troupeaux qu'elles alimentent grâce à la pâture illégale des clairières forestières.

Au nord, la forêt est sous l'autorité de KWS et même si l'extraction de produits forestiers est strictement interdite, les familles ramassent du bois de chauffe.

Au sud, la densité démographique étant la plus élevée, les parcelles sont très petites, et 95 % des familles dépendent très directement des produits forestiers.

Ainsi, dans les zones les plus anciennement peuplées (au sud et à la périphérie de Kakamega) où la pression foncière est la plus accentuée, les petites exploitations, étroitement dépendantes de la forêt sont très nombreuses. A l'inverse, dans les zones nouvellement peuplées (à l'est et au nord), les exploitations, plus vastes, utilisant moins la forêt sont plus nombreuses.

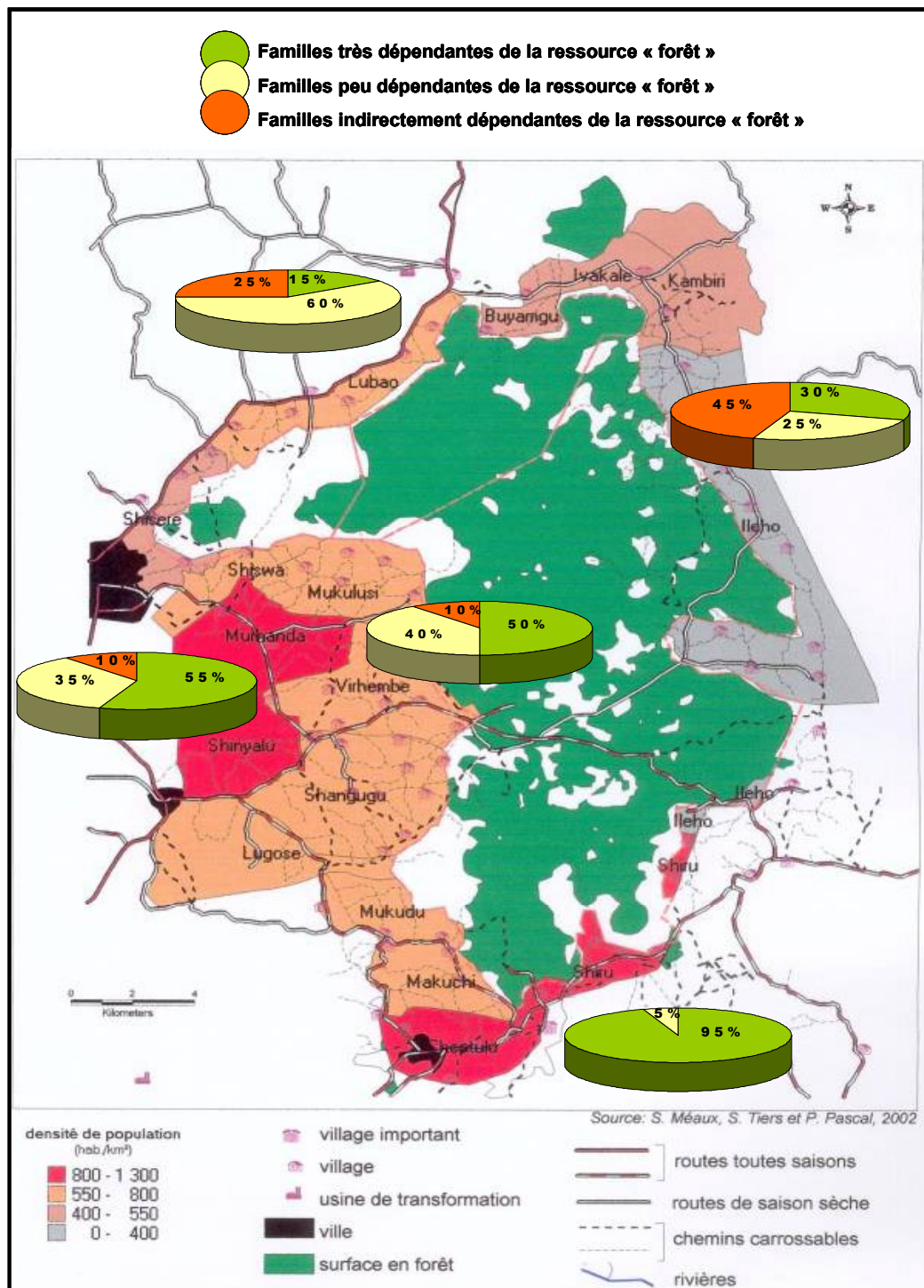


Figure 3. Diversité spatiale des comportements des agriculteurs par rapport à la forêt.

Les conflits d'intérêts et de représentation

Depuis la construction d'un territoire forestier soumis à de nombreuses surveillances de la part de l'Etat et d'un « œil écologique international », la forêt a été exclue du patrimoine luhya. Cependant, malgré les législations, les agriculteurs continuent à en dépendre directement, faisant de la forêt une sorte « d'échappatoire ».

En conséquence, il apparaît clairement que l'espace forestier, au-delà d'être l'enjeu d'une volonté de protection de l'environnement est d'abord un espace commun à trois types d'intérêts antinomiques :

- ceux de l'Etat, dictés par les concepts occidentaux de protection de l'environnement et la volonté de bénéficier des revenus touristiques ;
- ceux des organismes internationaux de recherche qui souhaitent la conservation de la forêt ;
- ceux des agriculteurs qui essaient d'assurer la reproductibilité de leurs systèmes de production.

De plus, la forêt de Kakamega nous semble être au centre d'un conflit de représentations.

Le rapport des communautés rurales à l'espace est un rapport social bien différent de celui de l'Etat au territoire, essentiellement juridique et administratif. Les populations locales envisagent la forêt comme un patrimoine commun, espace forestier, pastoral, de chasse et de cueillette. A l'inverse, pour l'Etat kenyan qui a calqué la plupart de ses textes législatifs sur le droit britannique, la forêt est un capital économique dont il faut tirer partie, avant tout déterminé par des limites fixes.

Depuis l'époque coloniale, l'ensemble des réglementations relatives à la forêt de Kakamega a bouleversé les systèmes territoriaux d'organisation fondés sur des complémentarités fonctionnelles entre la forêt et les systèmes de production. Depuis lors, les durcissements successifs des législations ont entraîné une rupture profonde entre les agriculteurs et la forêt. Territoire de non-droit, l'utilisation de la forêt est depuis soumise au paiement de taxes et redevances, alors que le droit forestier ne reconnaît aucune place au droit coutumier.

Mais l'Etat ne semble pas avoir les moyens de cette politique hégémonique puisque ses moyens de contrôle (financier et humain) ne cessent de s'amenuiser. Les populations locales, confrontées à une crise agraire de grande ampleur prennent d'assaut la forêt. Il est urgent de donner la possibilité aux agriculteurs de gérer durablement la forêt.

Vers une disparition des agriculteurs ? de la forêt ? des deux ?

Il nous semble illusoire de persister à gérer la forêt au moyen de réglementations strictes au désavantage des agriculteurs. D'abord, parce que cette législation inefficace ne permet pas une protection de la forêt. Ensuite, parce que cette gestion rigide et autoritaire instaure un climat conflictuel entre les communautés rurales et les représentants de l'Etat chargés de sa « protection ». Enfin, parce que la création des réserves forestières a très nettement amputé le patrimoine territorial, entraînant la désorganisation des systèmes de production. Cela a provoqué une augmentation inéluctable de la pression foncière poussant des populations de plus en plus pauvres à intensifier leurs prélèvements.

Si rien n'est fait, la situation sera bientôt catastrophique. D'une part, l'augmentation inexorable de la pauvreté conduira très probablement à la disparition des agriculteurs les plus pauvres, forcés à l'exode rural. D'autre part, la forêt de Kakamega ne cesse de diminuer en volume, privant les scientifiques d'un terrain de recherche particulièrement riche, les touristes d'un espace de grande beauté et l'Etat d'une partie des revenus touristiques nationaux. Ainsi, tous les acteurs en présence ont intérêt à agir.

Seule une gestion collective et concertée, destinée à réduire la pauvreté et à replacer la forêt au cœur des modes d'exploitation luhya est en mesure d'améliorer les situations de chacun des acteurs. La politique répressive entreprise au fil de l'histoire a fait de la forêt un domaine législatif et juridique totalement déshumanisé. S'il existe des clefs à la problématique complexe de conciliation d'une densité rurale importante et la protection d'un espace forestier, elles se trouvent dans l'écoute des agriculteurs. Ce sont eux qui peuvent soit assurer la durabilité de la forêt, soit la détruire totalement. Il faut aujourd'hui, la réouvrir aux populations afin qu'elles se la réapproprient. Cela ne doit pas se faire de façon brutale et désorganisée. Il est important de « veiller », au côté des agriculteurs plutôt que de « sur-veiller » de « trop haut ».

Pour une recherche de solution : vers une action collective

L'idéal serait de permettre aux Luhyas d'assurer la pérennisation de leur système de production sans avoir recours aux prélèvements forestiers. Un programme de lutte contre la pauvreté pourrait favoriser la diffusion de pratiques d'agroforesterie et de cultures à haute valeur ajoutée capables de se substituer aux revenus issus des produits forestiers. Ensuite, il est capital de réfléchir à une gestion de l'espace forestier centrée sur la concertation et la participation des populations.

Les actions doivent être recentrées sur la relation utilisateur et ressource. Pour cela, mettre au cœur de chaque intervention l'action collective aurait l'avantage de remettre les agriculteurs au cœur du problème et non de les isoler de cette ressource. Il faut rendre à la forêt son rôle premier : celui de « ressource collective ». Cependant, bien que collective, elle est aussi limitée. Il n'est pas possible de laisser un accès totalement libre mais il est urgent d'en réorganiser les modalités.

Pour cela, il pourrait être important d'assouplir la législation en vigueur et de légitimer certaines pratiques locales comme la collecte de bois mort, celles de fruits ou de plantes médicinales. En effet, la survie de nombreuses familles dépend des activités extractivistes illégales. Ainsi, si l'on veut préserver à long terme cette bio-diversité, il faut se résoudre à des concessions franches.

Par ailleurs, confrontés à un manque de trésorerie, les agriculteurs envisagent la forêt comme une source de revenus, il pourrait être intéressant de modifier la nature de ces revenus en enrichissant le tourisme « écologique » déjà en place par un tourisme plus « social ». Aujourd'hui, la quasi-totalité des revenus touristiques reviennent directement à l'Etat, alors que les communautés rurales qui subissent les contraintes de ces réserves ne bénéficient d'aucun de ces revenus. Ainsi, il nous semblerait déterminant de repenser les fondements et les caractères de l'activité touristique au sein de la réserve de KWS en complétant le tourisme écologiste par un tourisme plus « social » par exemple (chambres d'hôtes, commerces de produits artisanaux, visites de fermes...).

En conclusion, la problématique de gestion des ressources forestières nécessite de connaître les pratiques et points de vue des différents usagers afin de les concilier. On peut d'ailleurs s'étonner que l'intérêt porté aux principaux utilisateurs de la forêt soit si tardif. Cette étude en s'intéressant aux pratiques des agriculteurs luhyas depuis deux siècles, montre pourquoi ces populations exclues progressivement de la gestion d'un espace qui traditionnellement était le leur, doivent être partie prenante d'une gestion collective à définir : si l'on aide au développement de l'agriculture, on préservera la forêt ; mais si l'on continue de penser la forêt indépendamment des agriculteurs, elle est condamnée.

Bibliographie

KIFCON, 1993. A report on livestock activities in and around the Kakamega Forest. John Goldson Associates (dir.), Kenya : Kenya Indigenous Forest Conservation Project and Forest Department, 26 p.

PASCAL P., TIERS S., 2002. Développement agricole aux marges de la forêt protégée de Kakamega, Ouest Kenyan : Une dynamique sous surveillance. Mémoire CNEARC ESAT 1, 171 p.

SHEPHERD (K. D.), OHLSSON (E.), OKALEBO (J. R.), NDUFA (J. K.), 1996. Potential impact of agroforestry on soil nutrient balances at the farm scale in the East African Highlands. Fertilizer Research, 44 : 87-99.

THORNTON P. K., KRUSKA R. L., HENNINGER N., KRISTJANSON P., REID R.S., ATIENO F., ODERO A., NDEGWA T., 2001. Mapping Poverty and Livestock. Report to DFID. Nairobi : International Livestock Research Institute, 15 p.